



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dépenses

Question écrite n° 80238

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les délais de paiement de l'État à l'égard de ses fournisseurs. Le délai de paiement des factures de l'État est passé de 47 jours en 2008 à 29,7 jours pour 49 milliards d'euros de dépenses. Les délais de paiement de l'État imposent aux fournisseurs une trésorerie suffisamment solide pour pallier la longueur du paiement. Il souhaite savoir quels sont les délais de paiement des factures du ministère, ainsi que leur montant pour l'année 2009.

Texte de la réponse

Le délai global de paiement (DGP) n'est connu que pour les services centraux du ministère de la culture et de la communication. Ce chiffre est fourni par les services du ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, en leur qualité de comptable assignataire des dépenses de l'État. Le ministère de la culture et de la communication ne dispose pas des chiffres du DGP pour le niveau déconcentré. Le délai global de paiement des factures de l'administration centrale du ministère est, pour l'année 2009 de 40,10 jours. Le calcul de ce DGP intègre les délais de traitement des services prescripteurs (constatation et certification du service fait), le traitement financier par le centre de services partagés du ministère (traduction dans les outils de gestion comptable) ainsi que les délais d'approbation finale par le comptable assignataire. Face à ce délai, non satisfaisant en termes de fluidité de la gestion et de respect des engagements contractuels envers les fournisseurs du ministère de la culture et de la communication, une profonde réorganisation financière a été décidée par son secrétaire général. Cette réforme vise à centraliser en un point unique la réception et le traitement des factures, auparavant dispersés dans chacun des services prescripteurs. Les effets de cette réforme, mise en place progressivement depuis le début de l'année 2010, sont très attendus pour que le DGP de l'administration centrale reflète la mobilisation des services visant à sécuriser et optimiser la chaîne financière et à être exemplaire envers les fournisseurs de l'État.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80238

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6218

Réponse publiée le : 24 août 2010, page 9275